

JOURNÉE À AQUALAND

NEW !

Mardi 13 août 2024

Départ de votre région en autocar de Grand Tourisme **** vers 05h45 suivant le lieu de prise en charge en direction de Cap d'Agde. Arrêt en cours de route pour une petit déjeuner libre. Arrivée au parc à 10h00.

Profitez d'une journée libre sur le parc pour vous amuser et rigoler entre amis ou en famille !

Départ pour route de retour à 18h00. Arrêt en cours de route pour un diner libre. Arrivée prévue à 22h15 dans votre région.



Le premier parc aquatique d'Europe vous accueille pour vivre une magnifique aventure en famille ou entre amis, au coeur de la plus grande station balnéaire française!

Aqualand Cap d'Agde, la destination glisse de l'été.

Laissez-vous emporter par une vague... de fraîcheur... de délire... de frissons !

Transport +
billet d'entrée :
56 €



Ce prix comprend : Le voyage en autocar de grand tourisme ****, le billet d'entrée pour le parc.

Ce prix ne comprend pas : Le déjeuner et les dépenses à caractère personnel, l'assurance annulation* : + 5 €



Palisse
AUTOCARS
La Passion du Voyage...
Tél : 04 75 08 40 11
www.autocars-palisse.fr



En partenariat avec :
evasion
ARTISAN VOYAGISTE
IM 007110014

Bulletin de participation

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone Fixe : _____ Portable : _____

Mail : _____

Lieux de prise en charge souhaité : _____

Je désire participer à **la Journée Parc Aqualand** le Mardi 13 Août 2024 :

Nombre de personnes _____ x 56 € - Assurance annulation* _____ x 5 € (Chèque à l'ordre de l'Agence Evasion)

Noms des participants _____

Afin d'enregistrer votre commande merci de nous renvoyer ce talon accompagné de votre règlement à l'adresse suivante : AUTOCARS PALISSE « Route Nationale 7 » 26600 GERVANS. (Pour tout renseignement contactez-nous au 04 75 08 40 11). A la réception de votre règlement nous vous appellerons pour vous confirmer votre inscription et une semaine avant le départ nous vous communiquerons les horaires et le lieu de départ le plus près de votre domicile.

* L'assurance annulation doit obligatoirement être souscrite à l'inscription. Le remboursement se fera uniquement sous présentation d'un justificatif médical. L'assurance est souscrite à titre individuel. Pour les groupes, seules les personnes présentant un justificatif seront remboursées.